

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024, à 19 h, tenue dans la salle du conseil, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier
Carolyn Gagnon
Bertrand Quesnel

Danielle Ferland
René De La Sablonnière

Membre absent : Mireille Leduc

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 12637-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Correspondance
 - 4.1. Aide financière PRIMA;
 - 4.2. Fête de la pêche;
5. Administration générale
 - 5.1. Registre des comptes payables au 31 mars 2024;
 - 5.2. Représentant municipal transaction SAAQ;
 - 5.3. Renouvellement convention collective des employés;
6. Sécurité publique
 - 6.1. Autorisation paiement – Premier versement quote-part 2024 Régie incendie;
 - 6.2. Signature entente Société Canadienne de la Croix-Rouge;
 - 6.3. Autorisation de paiement – Honoraires services juridiques dossier digue Morier;
7. Hygiène du milieu
8. Santé et bien-être
9. Transport
 - 9.1. Octroi de contrat – Services de laboratoire – Réfection de chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils;
 - 9.2. Octroi de contrat – Services de surveillance – Réfection de chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils;
10. Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire
 - 10.1. Demande approbation pour installation roulotte pour un événement privé;
 - 10.2. Demande MRC – Modification règlement 494 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle;
 - 10.3. Demande de prolongation de l'entente de gestion de la Société de développement du réservoir Kiamika;
11. Loisirs et culture
 - 11.1. Demande CISSS – Inscription gratuite au camp de jour 2024;

12. Immobilisations

12.1. Résultat appel d'offres 2024-01 – Réfection d'une partie de la montée des Chevreuils;

12.2. Abrogation résolution 12403-2023 – Dépense agrandissement garage;

13. Avis de motion

14. Projet de règlement

15. Règlement

15.1. Adoption règlement 321-2024, modifiant le règlement 311-2022, relatif à la circulation et au stationnement;

16. Période de questions

17. Adoption du procès-verbal de la présente séance

18. Levée de la séance

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01

Personnes présentes : 6

Sujet abordé : aucun.

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 02.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Aide financière PRIMA;

4.2 Fête de la pêche;

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 Résolution no : 12638-2024
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 MARS 2024**

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 mars 2024 au montant total de 281 364.13 \$, réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2400023 @ C24400031 = 2 265.13 \$

Paiements par internet : L2400041 @ L2400071 = 83 149.42 \$

Paiements par dépôt directs : P2400159 @ P400211 = 160 318.43 \$

Chèque manuel : N/A

Chèques salaires : D2400106 @ D2400151 = 35 631.15 \$

Adoptée

**5.2 Résolution no : 12639-2024
REPRÉSENTANT MUNICIPAL TRANSACTION SAAQ**

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Éric Paiement, directeur général à représenter, agir et signer pour et au nom de la municipalité de Chute-Saint-Philippe relativement à toute transaction en son nom à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Adoptée

5.3 Résolution no : 12640-2024
RENOUVELLEMENT CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

- CONSIDÉRANT *Que la convention collective entre les employés de la municipalité de Chute-Saint-Philippe et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section 2609 est venue à échéance le 31 décembre 2023;*
- CONSIDÉRANT *L'ensemble des travaux de négociation réalisés entre la municipalité et les employés au courant de l'année 2023, jusqu'à maintenant;*
- CONSIDÉRANT *La recommandation d'accepter les dernières propositions de la médiatrice-conciliatrice dument nommée par le ministère dans ce dossier de négociation;*
- CONSIDÉRANT *Que la nouvelle convention collective a été présentée aux syndiqués et acceptée à la majorité lors d'une assemblée tenue le 9 avril 2024;*
- CONSIDÉRANT *Que les membres du conseil ont pris connaissance de la nouvelle convention collective des employés et en sont satisfaits;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter la convention collective des employés syndiqués de la municipalité, telle que présentée en date du 9 avril 2024, et de l'appliquer rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.*
- Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer la nouvelle convention collective, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Résolution no : 12641-2024
AUTORISATION DE PAIEMENT – PREMIER VERSEMENT QUOTE-PART 2024 À LA RÉGIE
SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES

- CONSIDÉRANT *L'adoption de la répartition de la contribution annuelle 2024 des municipalités membres de la Régie sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides adoptée par la résolution 12627-2024;*
- CONSIDÉRANT *Le versement annuel 2024 pour Chute-Saint-Philippe établi à 173 389.36 \$ divisé en deux versements;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le premier versement de la quote-part 2024 à la Régie sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides au montant de 86 694.68 \$.*

Adoptée

6.2 Résolution no : 12642-2024
AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

- ATTENDU *Que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal du Québec;*
- ATTENDU *Que les municipalités doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;*
- ATTENDU *Que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;*
- ATTENDU *Que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;*
- ATTENDU *Que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;*

ATTENDU *Que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;*

ATTENDU *Que la Croix-Rouge propose une entente qui entrera en vigueur le 26 juin 2024 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 26 juin 2026 avec une contribution annuelle de 225 \$ par année pour un total de 550 \$ pour la durée de l'entente;*

ATTENDU *La volonté de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Normand St-Amour, maire et Monsieur Éric Paiement, directeur général à signer l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de deux ans, à compter du 26 juin 2024, tel que spécifié dans l'entente.*

Adoptée

**6.3 Résolution no : 12643-2024
AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES DOSSIER DIGUE MORIER**

CONSIDÉRANT *Les actions juridiques entreprises par la municipalité en lien avec le dossier de la digue Morier;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de la digue Morier à la firme d'avocats Gattuso, Bouchard et Mazzone pour les mois de janvier, février et mars au montant de 84 756.93 \$ incluant les taxes et de prélever ce montant au surplus accumulé non affecté.*

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. TRANSPORT

**9.1 Résolution no : 12644-2024
OCTROI CONTRAT – SERVICES DE LABORATOIRE – RÉFECTION DE CHAUSSÉE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES CHEVREUILS**

ATTENDU *Que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a publié un appel d'offres portant le numéro 2024-01 « Travaux de réfection de chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils » sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 février 2024, conformément à l'article 935 du Code municipal;*

ATTENDU *Que la municipalité a l'obligation de prélever et analyser le projet par une firme laboratoire externe pour s'assurer de la conformité des travaux;*

ATTENDU *Que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes de laboratoire externe par l'entremise des documents préparés par le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle / FQM;*

ATTENDU *Que les deux firmes ont déposé des offres, soit :*

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES	CONFORME
1. Groupe ABS.	9 956.84 \$	Oui
2. DEC Enviro	7 743.40 \$	Oui

ATTENDU *Qu'après analyse des offres reçues par la municipalité et par le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle;*

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le mandat pour les services de laboratoire mentionné dans les documents préparés par la MRC à la firme DEC Enviro avec son offre de 7 743.40 \$, incluant les taxes, pour le projet de réfection de la chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils.

Il est de plus résolu d'autoriser Monsieur Éric Paiement à signer tous les documents utiles et nécessaires en lien avec le contrat pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

9.2 Résolution no : 12645-2024
OCTROI CONTRAT – SERVICES DE SURVEILLANCE – RÉFECTION DE CHAUSSÉE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES CHEVREUILS

ATTENDU Que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a publié un appel d'offres portant le numéro 2024-01 « Travaux de réfection de chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils » sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 février 2024, conformément à l'article 935 du Code municipal;

ATTENDU Que la municipalité a l'obligation de faire surveiller le chantier par un ingénieur compétent dans la matière tel qu'exigé dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le mandat pour la surveillance mentionnée dans les documents préparés par la MRC à la firme Équipe Laurence pour le projet de réfection de la chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils au montant de 7 000.00 \$ avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser Monsieur Éric Paiement à signer tous les documents utiles et nécessaires en lien avec le contrat pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Résolution no : 12646-2024
DEMANDE D'APPROBATION – INSTALLATION DE ROULOTTES POUR UN ÉVÈNEMENT PRIVÉ

CONSIDÉRANT L'article 5.3.5 du règlement de zonage 139 de la municipalité, relatif aux roulottes temporaires lors d'évènement spécifique qui exige une autorisation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT Qu'une demande par un citoyen a été adressée à la municipalité;

CONSIDÉRANT Que la demande a été vérifiée et analysée par Monsieur Éric Paiement en conformité avec ledit règlement et recommande au conseil municipal d'autoriser l'installation de roulottes temporaires pour un évènement prévu du 27 au 29 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'installation de roulottes temporaires pour un évènement privé sur la propriété du 415 chemin du Progrès du 27 au 29 juin 2024, selon les modalités prévues à l'article 5.3.5 du règlement de zonage 139 et avec l'obligation de respecter le règlement 195 relatif aux nuisances, sous peine d'annulation de l'évènement avec les conséquences que cela pourrait entraîner.

Adoptée

10.2 Résolution no : 12647-2024
DEMANDE MRC – MODIFICATION RÈGLEMENT 494 ENCADRANT LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC (SDRK)

ATTENDU Le nombre croissant de demandes d'activités commerciales telle la location de maison bateau dans les parcs régionaux où il y a des étendues d'eau, il est souhaitable de revoir l'encadrement des activités commerciales dans les parcs selon l'article 23 du règlement 494 « Règlement encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur le territoire des parcs régionaux de la MRC d'Antoine Labelle »;

ATTENDU Que le territoire de la SDRK touche les municipalités de Chute-Saint-Philippe, de Lac-Saguay et de la ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander à la MRC d'Antoine-Labelle une modification de l'article 23 du règlement 494 encadrant la pratique des activités récréotouristiques sur les territoires des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle, en y indiquant que toute personne qui accède sur le territoire d'un parc régional, touché par le règlement numéro 494 dans le but d'y exercer une activité commerciale, doit au préalable détenir un permis octroyé par la MRC d'Antoine-Labelle ou par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Adoptée

**10.3 Résolution no : 12648-2024
PROLONGATION DE L'ENTENTE DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)**

CONSIDÉRANT Que la date d'échéance de l'entente de gestion de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) de 2016 était le 10 avril 2023;

CONSIDÉRANT Que le conseil d'administration de la SDRK a fait parvenir par courriel au conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe le 22 mars 2024 une résolution datée du 19 mars 2024 demandant aux municipalités d'accepter le report de l'échéance de l'entente 2016 au 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la prolongation de l'entente de gestion actuelle jusqu'au 30 juin 2024.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

**11.1 Résolution no : 12649-2024
DEMANDE DU CISSS – INSCRIPTION GRATUITE D'ENFANTS AU CAMP DE JOUR 2024**

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inscription gratuite de 2 enfants au camp de jour 2024, en fournissant leurs recommandations pour lesdites inscriptions, sans qu'il y ait l'obligation pour la municipalité de fournir une ressource spécialisée pour ces enfants.

Adoptée

12. IMMOBILISATION

**12.1 Résolution no : 12650-2024
RÉSULTAT ET ADJUDICATION CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2024-01 – RÉFECTION CHAUSSÉE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES CHEVREUILS**

ATTENDU Que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a publié un appel d'offres portant le numéro 2024-01 « Travaux de réfection de chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils » sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 février 2024, conformément à l'article 935 du Code municipal;

ATTENDU Que l'ouverture des soumissions s'est déroulée au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe le 28 mars 2024 à 13 h 35;

ATTENDU Que deux entreprises ont déposé des soumissions avant la clôture de l'appel d'offres :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES	CONFORME
1. Bourget inc.	191 371.74 \$	Oui
2. Sintra inc.	183 431.12 \$	Oui

ATTENDU Qu'après analyse des soumissions reçues par la municipalité et par le service d'ingénierie de la FQM, l'entreprise Sintra inc. ayant soumis l'offre la plus basse est conforme aux exigences stipulées dans l'appel d'offres 2024-01;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adjuger le contrat à l'entreprise Sintra inc. avec son offre de 183 431.12 \$ incluant les

taxes pour la réfection de la chaussée d'une partie de la montée des Chevreuils selon les termes et conditions stipulées dans les documents de l'appel d'offres 2024-01 et de la soumission déposée, conditionnellement à ce que la municipalité obtienne l'approbation de sa programmation en lien avec l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 et son financement temporaire et/ou règlement d'emprunt temporaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est de plus résolu d'autoriser Monsieur Éric Paiement à signer tous les documents utiles et nécessaires en lien avec l'appel d'offres 2024-01 pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

**12.2 Résolution no : 12651-2024
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 12403-2023 – DÉPENSE POUR L'AGRANDISSEMENT
DU GARAGE / CASERNE**

CONSIDÉRANT L'estimé de 100 000 \$ pour le projet d'agrandissement du garage / caserne municipal pour lequel une aide financière de 75 000 \$ a été octroyée, la municipalité devait financer 25 000 \$ à même ses fonds;

CONSIDÉRANT Que la municipalité avait choisi de financer 25 000 \$ pour ce projet par son fonds de roulement selon la résolution 12403-2023;

CONSIDÉRANT Que le coût final du projet est de 82 582.44 \$, donc que la portion de la municipalité à financer est de 7 582.44 \$ et non 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'abroger la résolution 12403-2023 et de plutôt financer le montant de 7 582.44 \$ de l'agrandissement du garage / caserne à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée

13. AVIS DE MOTION

14. PROJET DE RÈGLEMENT

15. RÈGLEMENT

**15.1 Résolution no : 12652-2024
ADOPTION RÈGLEMENT # 321-2024, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 311-2022 RELATIF À
LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE**

CONSIDÉRANT Que le Conseil juge opportun et dans l'intérêt public de légiférer en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

CONSIDÉRANT Que par le fait même, le Conseil désire rationaliser les règles déjà existantes et les rendre compatibles avec le Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT Que le conseil municipal souhaite apporter certaines modifications, ajustements et mises à jour du règlement sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la municipalité et pour ce faire, doit modifier le règlement 311-2022 qui est entrée en vigueur le 26 octobre 2022;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 mars 2024 par Bertrand Quesnel;

CONSIDÉRANT Qu'un projet de règlement a été présenté avec dispense de lecture et adopté sans modification par la résolution 12634-2024 à la séance publique du 12 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, que le règlement 311-2022 soit modifié par le règlement # 321-2024 relatif à la circulation et au stationnement sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, décrétant ce qui suit :

RÈGLEMENT # 321-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 311-2022 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 321-2024 modifiant le règlement numéro 311-2022 relatif à la circulation et au stationnement sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 28

À l'intérieur de l'alinéa a), b), c) et d), la lettre de l'annexe « R » est remplacée par la lettre « H ».

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ANNEXE « H »

4.1

Le premier alinéa de l'annexe « H » est modifié afin d'ajouter le chemin des Pins-Gris, le chemin des Belges et le chemin du Soleil-Levant sous l'onglet : « Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/heure »

4.2

Le deuxième alinéa de l'annexe « H » est modifié afin de retirer le chemin des Pins-Gris, le chemin des Belges et le chemin du Soleil-Levant de l'onglet : « Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/heure »

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Normand St-Amour
Maire

Éric Paiement
Directeur général et greffier-trésorier

Étapes	Date	Résolution #
Avis de motion	12 mars 2024	n/a
Dépôt du projet de règlement	12 mars 2024	12634-2024
Adoption du règlement	9 avril 2024	12652-2024
Avis de promulgation (Publication)	15 avril 2024	n/a

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 26

Personnes présentes : 8

Sujets abordés :

- *Chutes*
- *Festival du Gros Gras*
- *Vitesse des automobilistes*
- *Bibliothèque*
- *Pickleball*
- *Propriété malpropre*
- *Guichet automatique*
- *Propriété zone inondable / barrage / assurance*
- *Abrasif & sel*
- *Croix-Rouge indemnisation*
- *Types de bateaux sur les lacs*
- *Pisciculture LDÉ*

Fermeture de la période de questions en salle, il est 21 h 05.

18. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 12653-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 9 avril 2024.

Adoptée

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no : 12654-2024

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité de clore la séance du 9 avril 2024.

Adoptée

Il est 21 h 06.

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, greffier-trésorier

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 9 avril 2024 par la résolution # 12653-2024.